



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 24 novembre 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

États financiers 2020-2021
et rapport de l'auditeur

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

CC-211124-FR-0030

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé l'audit des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un déficit préliminaire de 14 850 444,35 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2020-2021, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début de l'exercice (après redressement):	10 067 529,47 \$
<u>Exercice courant :</u>	
Total des revenus :	187 267 076,68 \$
Total des dépenses :	<u>202 117 521,03 \$</u>
Déficit de l'exercice en cours :	(14 850 444,35) \$
Déficit accumulé à la fin de l'exercice :	(4 782 914,88) \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers audités 2020-2021 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité



Rémunération des commissaires –
2021-2022

CC-211124-FR-0031

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, d'un (1) président et de trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret n° 872-2021 du gouvernement du Québec fixe les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le montant annuel maximal pouvant être versé aux commissaires pour l'année scolaire 2021-2022 est de 122 489,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération pouvant être versée à ses membres tout en respectant ce montant annuel maximal;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite donc établir l'allocation d'un pourcentage pour ses membres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte l'allocation 2021-2022 de la rémunération des commissaires, telle que présentée au document n° SWLSB-2021/11/24-FR-001, devant être versée du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022;

ET QUE l'allocation approuvée aux présentes soit révisée advenant la nomination d'un commissaire coopté.

Adoptée à l'unanimité

Formulaires de déclaration
de conflits d'intérêts

CC-211124-FR-0032

ATTENDU QUE l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 6.8 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* fait obligation à tout commissaire de déclarer à la direction générale, par écrit, tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré la procédure n° 2021-FR-04 : *Déclaration de conflits d'intérêts*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la procédure n° 2021-FR-04 : *Déclaration de conflits d'intérêts*.

Adoptée à l'unanimité



Engagement – direction de la formation générale des adultes

CC-211124-HR-0033

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de direction de la formation générale des adultes sera vacant à compter du 24 décembre 2021;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a fait l'objet d'un affichage interne et que le comité de sélection a mené les entrevues le 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^{me} Christina Shousha à titre de directrice de la formation générale des adultes à compter du 24 décembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Engagement – direction adjointe des Services pédagogiques

CC-211124-HR-0034

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe des Services pédagogiques sera vacant à compter du 10 janvier 2022;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a fait l'objet d'un affichage interne et que le comité de sélection a mené les entrevues le 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^{me} Johanne Ethier à titre de directrice adjointe des Services pédagogiques à compter du 10 janvier 2022, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité



Engagement – coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources humaines

CC-211124-HR-0035

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources humaines est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché le 15 octobre 2021 et que le comité de sélection a mené les entrevues le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Alain Lévesque à titre de coordonnateur du Service des ressources humaines à compter du 29 novembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Engagement – régisseuse ou régisseur du Service des ressources informationnelles

CC-211124-HR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de régisseuse ou régisseur du Service des ressources informationnelles est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché le 12 octobre 2021 et que le comité de sélection a mené les entrevues le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Miglozzi que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Matthew Curiale à titre de régisseur du Service des ressources informationnelles à compter du 29 novembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité



Rapport de surveillance et de revue /
RARC

CC-211124-CA-0037

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi qu'aux règlements, directives et politiques découlant de la loi, y compris la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053, approuvant la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 6.3.4 de la Procédure fait obligation au responsable de l'observation des règles contractuelles (le RARC) de préparer un rapport annuel de surveillance et de revue sur le Cadre et de présenter celui-ci au dirigeant de la commission scolaire (le conseil des commissaires) pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rapport de surveillance et de revue sur le premier *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (11 décembre 2019 au 30 juin 2021), tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

Modification à une résolution

CC-211124-CA-0038

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet et appuyé par le commissaire-parent Stéphane Henley que le projet de résolution concernant l'entente policière avec le Service de police de Laval soit modifié par la suppression, au dernier paragraphe, des mots « le président et ».

Entente policière avec le Service
de police de Laval

CC-211124-CA-0039

ATTENDU QUE, conformément à l'article 214.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-CA-0106 approuvant l'*Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Laval dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire de Laval et de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE l'entente est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire pour les parties d'en signer une nouvelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente avec le Centre de services scolaire de Laval et le Service de police de Laval, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-003.

ET QUE la directrice générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisée à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité



Frais professionnels – architecture –
nouvelle école dans Lanaudière

CC-211124-MR-0040

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC210331-MR-0086, approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la firme retenue pour les services d'architecture dans le cadre de ce projet, Bergeron Thouin Associés Architectes inc., a soumis ses honoraires professionnels s'élevant à 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les honoraires professionnels soumis par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. s'élevant à 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande relativement aux honoraires professionnels susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

Participation à l'appel d'offres du CAG
pour l'acquisition de pneus neufs,
rechapés et remoulés

CC-211124-MR-0041

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera l'appel d'offres public n° 2022-0429-01 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que toute acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés doit être faite par l'intermédiaire du CAG;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis concernant l'acquisition des biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour que l'organisme public puisse participer à ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agit d'un contrat de trente-six (36) mois;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport estime que le coût d'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés sera de 4 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-0429-01 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

